



Changement de mode de vie, découvertes et nouvelles rencontres vont rythmer votre séjour ! Mais qu'en est-il si un souci survient ?

**Nous avons la solution aux éventuelles péripéties : une assurance complète qui va vous apporter une réponse à bon nombre de vos tracas quotidiens !**



**KINOUSASSUR SARL**

17 avenue Jeanne d'Arc  
BP 50026

94111 ARCUEIL CEDEX

Tél. : 01 49 85 82 20

E-mail : [contact@travel-zen.com](mailto:contact@travel-zen.com)

# ASSURANCE WHV

TRAVEL ZEN est une marque du Cabinet de Courtage  
**KINOUSASSUR SARL**

Les produits TRAVEL-ZEN sont souscrits auprès de la compagnie MAPFRE Asistencia, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros, société anonyme d'assurances de droit espagnol, au capital de 108.175.523 €, dont le siège social est sis Carretera de Pozuelo nº 52, Majadahonda, 28222 Madrid, Espagne, soumise dans le cadre de son activité, à l'Autorité du Ministère espagnol de l'Economie et du Trésor, Direction Générale des Assurances et Fonds de Pension (Dirección General de Seguros y Fondo de Pensiones), Paseo de la Castellana, 44 - 28046 Madrid, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, sise 31-33 rue de la Baume, 75008 PARIS et dont le siège social est Le Quatuor Bâtiment 4D - 16 avenue Tony Garnier - ZAC Gerland - 69007 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 413 423 682, et de la Compagnie ERGO Direkt située Karl-Marx-Str60-90344 Nürnberg Allemagne, établi à la demande de KINOUSASSUR SARL, société de courtage au capital de 7.500 €, dont le siège social est situé 17 avenue Jeanne d'Arc-94110 ARCUEIL, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro B 443 485 578, n° ORIAS 07 007 539, soumise à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 61 rue Taitbout, 75009 Paris. Le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé 1, rue Jules Lefebvre - 75009 PARIS. Ce registre est librement accessible au public sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Crédits photos : Fotolia - Digital Vision - Création : POINT IT - 12/2015

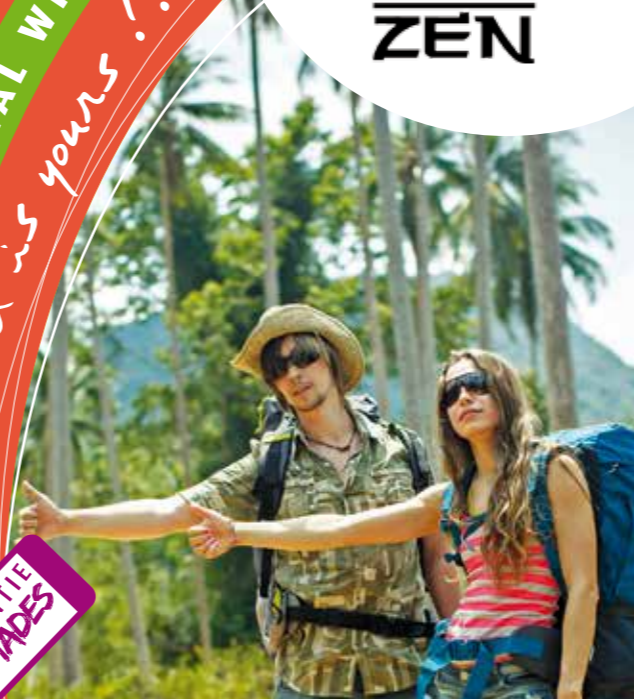
2016  
SPECIAL WHV & PVT  
the world is yours!!!!



GARANTIE  
NOMADES

# ASSURANCE WHV

Working Holiday Visa



VOYAGEZ TRANQUILLE  
POUR MOINS D'1€  
PAR JOUR\*



L'assurance pour les Jeunes partant avec un **Visa Vacances Travail (WHV)** ou un **Passeport Vacances Travail (PVT)**

Dans le cadre de votre prochain séjour avec un WHV ou un PVT, vous allez vous rendre de façon temporaire à l'étranger ! Cette nouvelle expérience va vous demander un temps de préparation et d'adaptation une fois sur place !

\*sur la base d'un séjour en zone Europe



Nos principales garanties en toutes circonstances (loisirs, jobs, études) avec une validité dans le monde entier : frais médicaux au 1<sup>er</sup> Euro (maladie, accident), rapatriement, responsabilité civile vie privée et locative, sports à risques, retour anticipé, bagages durant l'intégralité du séjour, invalidité, décès, couverture dans votre pays de résidence habituelle durant 3 mois à votre retour définitif.

Nos atouts : un produit simple et complet avec des garanties novatrices



NOTRE CONSEIL : NE PARTEZ PAS SANS ASSURANCE !

ASSURANCE  
WHV

NEW!  
GARANTIE  
NOMADES

## PRESTATIONS ASSURÉES

Garanties

Voir conditions d'application des garanties et de prise en charge dans les Conditions Générales

Indemnisation  
Maximum  
en euros (€)

### FRAIS MÉDICAUX

- Maladie, accident, hospitalisation.....Frais réels avec un plafond à 200 000 € par évènement
- Frais dentaires d'urgence.....Frais réels avec un plafond à 150 € par évènement
- Frais dentaires accidentels.....Frais réels avec un plafond à 350 € par évènement
- Couverture dans le pays de résidence (30 j. maxi).....Frais réels avec un plafond à 15 000 €
- Frais dentaires d'urgence.....Frais réels avec un plafond à 60 € par évènement
- Frais dentaires accidentels.....Frais réels avec un plafond à 60 € par évènement
- Remboursement des frais médicaux pendant 3 mois après le retour définitif de l'assuré dans son pays de résidence habituelle, en cas de maladie, accident ou hospitalisation (Franchise 50 € par dossier) 50 000 €

En complément de la SS et de toutes mutuelles étudiantes

### ASSISTANCE MONTANTS ASSURÉS PAR ÉVÈNEMENT

- Rapatriement par avion-ambulance.....Frais réels
- Frais de transport de la dépouille mortelle.....Frais réels
- Frais funéraires.....2 500 € par personne
- Frais de transport de la dépouille mortelle et du membre de la famille accompagnant...2 500 € par pers.
- Retour prématuré y compris en cas d'attentat et de catastrophe naturelle...2 500 € par pers.
- Frais de recherche et sauvetage.....12 000 €
- Frais de transport en cas de décès d'un membre de la famille proche.....Frais réels
- Frais de voyage supplémentaire en cas de dommage matériel causé au domicile ou local professionnel de l'assuré.....2 500 € par personne
- Frais de séjour d'un membre de la famille suite à un accident ou maladie de l'Assuré : indemnisation par jour maxi 10 jours.....50 €
- Frais de transport d'un membre de la famille suite à un accident ou maladie de l'Assuré...Frais réels
- Extension du séjour suite à un accident ou maladie indemnisation par jour maxi 10 jours...50 €
- Frais de transport en cas d'extension du séjour suite à un accident ou maladie.....Frais réels
- Livraison de médicaments.....Frais réels
- Frais de transport des personnes qui voyagent avec l'assuré (max 2 personnes)...Frais réels
- Soutien psychologique.....Ecoute téléphone et internet 6 mois
- Assistance juridique et avance de la caution pénale.....3 000 euros par personne et par période d'assurance
- Avance de fonds en cas de vol des papiers et moyens de paiement.....1 500 €
- Frais de réfection des papiers d'identité.....150 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE COURS EN CAS D'INTERRUPTION.....230 €

### ACCIDENT

- Invalité permanente Décès.....12 500 €
- Indemnité journalière en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours sur présentation d'un contrat de travail en vigueur.....40 € par jour maxi de 30 jours consécutifs (Franchise 6 jours)

### RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

- Dommages corporels.....4 600 000 € par évènement
- Dommages matériels et immatériels.....46 000 € par évènement (Franchise 80 €)

### RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE

- Accident, incendie, explosion, implosion, dégât des eaux, pollution.....1 600 000 €
- À l'égard du propriétaire.....500 000 €/sinistre
- À l'égard des voisins et des tiers.....800 000 €/sinistre

DOMMAGES AUX POSSESSIONS DE L'ÉCOLE/FAMILLE.....500 €

Franchise.....100 €

### BAGAGES

- Contenant et contenu, objets de valeur (40% du capital garanti).....1 530 €
- Franchise.....50 €
- Biens achetés sur place.....230 €
- Indemnisation en cas de retard de livraison de plus de 24h.....230 €

### INDEMNITÉS SUITE AU RETARD D'UN VOL (MAXI 1 SINISTRE PAR PÉRIODE D'ASSURANCE)

- Retard résultant du Surbooking d'une compagnie aérienne.....30 €
- Perte de correspondance.....60 €
- Retard de + de 6 heures.....30 €

SPORTS D'HIVER ET À RISQUES.....COMPRIS

PRODUITS NOMADES (TÉLÉPHONE, ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTE, IPAD.....).....600 €

SOUSCRIPTION IMPÉRATIVE AVANT LE DÉPART DE L'ASSURÉ DE SON PAYS DE RÉSIDENCE HABITUELLE

## TARIFS

Tarifs en € valables jusqu'au 31.12.2016

Période	Europe*	+NOMADES	Monde	+NOMADES
1 semaine	12	14	18	20
2 semaines	18	20	26	28
3 semaines	22	24	38	40
1 mois	25	27	45	47
2 mois	45	48	78	81
3 mois	66	70	125	129
4 mois	88	92	158	162
5 mois	103	108	190	195
6 mois	125	130	220	225
7 mois	147	153	270	276
8 mois	168	175	305	312
9 mois	183	190	322	329
10 mois	205	213	371	379
11 mois	220	229	396	405
12 mois	242	251	437	446

\* Les pays de résidence habituelle et d'accueil doivent être situés en Europe

NEW!  
GARANTIE  
NOMADES

Nous garantissons  
le vol de vos téléphones,  
PC portables, tablettes  
dans le monde entier



Les informations recueillies sont nécessaires à la réalisation de l'opération d'assurance et à son exécution et font l'objet d'un traitement automatisé à cette fin. Elles sont destinées au responsable du traitement : KINOUSASSUR (RCS Créteil 443 485 578) pour la gestion des souscriptions à la police et à une partie de la gestion sinistres, à l'Agence Assistance/L'Européenne d'Assurances Voyages (RC Lyon 413 423 682) pour la gestion des sinistres et la fourniture des prestations et garanties. Ces informations pourront être conservées, utilisées et communiquées par KINOUSASSUR et l'Agence Assistance/L'Européenne d'Assurances Voyages, aux membres de leur groupe, courtiers, mandataires, assureurs, réassureurs et à des tiers dans le cadre de la gestion de la police et la fourniture des prestations et garanties. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer auprès de KINOUSASSUR, 17 Avenue Jeanne d'Arc - BP 50026 - 94111 ARCEUIL CEDEX. KINOUSASSUR pourra utiliser les informations à caractère personnel pour vous faire profiter d'autres produits et services. Si vous ne le souhaitez pas, cocher la case ci-contre :



KINOUSASSUR SARL  
17 Avenue Jeanne d'Arc  
BP 50026 - 94111 ARCEUIL CEDEX  
Tél. : 01 49 85 82 20  
E-mail : contact@travel-zen.com

## DEMANDE DE SOUSCRIPTION



(merci de remplir votre demande en majuscules)

### >L'ASSURÉ

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Email obligatoire : .....

N° de tél. d'un proche en cas d'urgence : .....

### >VOTRE ASSURANCE WHV

Zone : Europe  Monde

Option : NOMADES

Pays de destination : .....

Date de début du séjour : .....

Durée du séjour : .....

Prime totale : .....€ Joindre le règlement par chèque (montant total à régler) à l'ordre de KINOUSASSUR

Fait à ..... le .....

Signature : .....

SOUSCRIPTION IMPÉRATIVE AVANT LE DÉPART DE L'ASSURÉ DE SON PAYS DE RÉSIDENCE HABITUELLE